



Paris, le 4 décembre 2009 - N° 299/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Emploi

Type d'opportunité : reconduction, après rénovation, d'une enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2009, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête Emploi rénovée qui doit aboutir début 2013.

L'enquête Emploi existe depuis 1954 en France métropolitaine. D'abord réalisée annuellement, elle est devenue trimestrielle et collectée en continu en 2002 en application d'un règlement européen. Une enquête Emploi a été mise en place dans les Dom sur la base d'une collecte annuelle en 2001. L'enquête Emploi trimestrielle est régie notamment par le règlement communautaire n°1991/2002 du 8 octobre 2002. Elle répond aussi aux besoins d'information du grand public, de l'Insee, de ses partenaires (Dares, Depp, Drees, Cereq notamment) ainsi que des chercheurs sur les thèmes de l'enquête.

L'enquête Emploi est la seule source qui fournit directement une mesure du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). A ce titre, elle est un élément central de l'observation structurelle et conjoncturelle du marché du travail et de la situation des individus vis-à-vis de ce marché. L'enquête Emploi a pour objectif :

- de mesurer directement les grandes catégories d'activité retenues par le BIT (chômage, population active, sous emploi...), ce qui permet notamment de comparer le niveau et l'évolution des taux d'activité et de chômage de la France à ceux des autres pays européens ainsi que ceux des pays membres de l'organisation internationale du travail ;
- de préciser les caractéristiques (durée du travail, temps partiel, multi-activité...) et la structure des emplois ;
- d'étudier des trajectoires individuelles ;
- de constituer une base de données permettant la réalisation d'études approfondies sur les différentes approches de l'emploi.

L'enquête se déroule en continu auprès de tous les individus des logements tirés dans l'échantillon. Elle a lieu chaque trimestre en France métropolitaine auprès de 67 000 logements (en augmentation de 50% par rapport à l'enquête Emploi actuelle) et aussi dans les Dom auprès d'un nombre possible

de 3 500 logements. A la différence de l'enquête Emploi actuelle, le protocole de l'enquête est identique en France métropolitaine et dans les Dom. Les enquêtés sont interrogés 6 trimestres consécutifs, la première et la dernière interrogation étant effectuées en face à face et les 4 interrogations intermédiaires par téléphone à partir d'un questionnaire disponible sur le poste de collecte Capi. Le temps de questionnement devrait rester quasiment inchangé par rapport à l'enquête actuelle : 19 minutes pour la première interrogation et 7 minutes pour les suivantes.

Avant même le lancement officiel du projet en septembre 2008, un comité directeur de la refonte avait été créé et avait donné naissance à différents groupes de travail. Ensuite, le lancement du projet de refonte de l'enquête Emploi par le comité directeur de l'Insee s'est accompagné de la mise en place d'un comité de pilotage du projet, d'un comité de suivi du projet ainsi que d'un comité de suivi de l'enquête Emploi dans les Dom qui coordonne plus particulièrement l'intégration prévue des Dom à la nouvelle enquête Emploi. Des représentants de la Direction générale de l'Insee, des Directions régionales, des Centres informatiques ainsi que des Services statistiques ministériels participent à ces différents comités. En outre, des réunions de concertation avec les utilisateurs habituels de l'enquête (Drees, Depp, Dares notamment) sont organisées pour échanger sur les attentes concernant le questionnaire de l'enquête Emploi.

Le programme envisagé pour l'exploitation des résultats, leur publication et leur mise à disposition s'éloigne peu de celui de l'enquête Emploi actuelle. Toutefois, les publications conjoncturelles comporteront, en plus, une diffusion mensuelle de taux (notamment taux de chômage) calculés sur 3 mois glissants.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordé pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.